



# *Revue de presse*

*Mardi 2 juillet 2013*

Villa N°69 Lot Benhaddadi  
Chéraga - Alger  
Tél : 021 36 66 86  
Fax : 021 37 23 45  
<http://www.fce.dz>

# SOMMAIRE

<b>A la une</b> .....	<b>3</b>
• ARTICLE 87 BIS : Pouvoir d'achat, charges salariales et inflation ou le difficile équilibre (El Moudjahid).....	3
• Face aux conditions de la Banque d'Algérie sur le transfert des royalties : les franchises en mauvaise posture (El Watan) .....	4
• Bernard Boutboul. Directeur général de GIRA conseil : «La restauration de franchise a de beaux jours devant elle» (El Watan).....	7
• «Affaires» Sonatrach et Sonelgaz : des managers face au ministre (Maghreb Emergent/le quotidien d'Oran) .....	9
• Industrie : Le ministère lance un appel à projets de 18 filières pour 2013 (Horizons) .....	10
• Alger-centre, des moyens financiers pour un nouveau lifting (Maghreb Emergent/le quotidien d'Oran).....	11
• Grande distribution : Cevital introduit de nouvelles marques en Algérie (le Reporters).....	12
• Cevital va pêcher du poisson et produire du sucre en Corne de l'Afrique (TSA).....	13
• Matériel de transmission : Une unité de montage pour diminuer la dépendance de l'ANP (APS).....	14
• 2EME SOMMET DU FORUM DES PAYS EXPORTATEURS DE GAZ (FPEG) : Le président Bouteflika plaide pour des stratégies gazières basées sur des contrats à long terme (APS) .....	15
<b>Finance/banque/Bourse</b> .....	<b>17</b>
• Cosob : Une formation pour les professionnels de la Bourse en octobre (APS) .....	17
<b>Commerce</b> .....	<b>17</b>
• Plusieurs structures commerciales réceptionnées avant le début de Ramadhan (APS) .....	17
• Importations de véhicules : 263 000 véhicules en cinq mois (L'Econews).....	18
<b>Coopération</b> .....	<b>19</b>
• Algérie-Portugal : Un partenariat stratégique et complémentaire (El Moudjahid)...	19
• Algérie-UE : Le président de la Commission européenne à Alger (Le quotidien d'Oran).....	20
• La Croatie est devenue le 28e membre de l'Union européenne : « Une fenêtre de coopération entre Zagreb et Alger », selon le chef de la délégation de l'UE (Horizons) .....	21
• Entreprises algériennes et italiennes : Signature demain, de 8 protocoles de partenariat (APS) .....	22
• 2e édition du programme Ibn Khaldoun de NAPEO Algérie ;: Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes (Le soir d'Algérie).....	22
<b>Veille</b> .....	<b>24</b>
• Air Algérie : l'IGF enquête sur les conditions d'acquisition de 11 avions pour 345 millions d'euros (TSA) .....	24
• Après Bosch et Siemens, la fondation Desertec quitte le consortium : Le projet énergétique Desertec bat de l'aile (Reporters).....	25

**ARTICLE 87 BIS : Pouvoir d'achat, charges salariales et inflation  
ou le difficile équilibre (El Moudjahid)**

Une commission tripartite pouvoirs publics-UGTA-patronat a engagé la réflexion sur la façon d'amender un article important du code du travail, le fameux 87 bis qui avait intégré dans le SNMG, un certain nombre de primes et indemnités durant les années de «vaches maigres» à savoir les années 90, programme d'ajustement structurel en 1993 oblige, dans le but de maîtriser la hausse des salaires, des charges sociales et fiscales et surtout l'inflation. Avec le temps et l'arrivée de l'embellie financière, cet article 87 bis est apparu de plus en plus comme un plafonnement d'un revenu national minimum garanti et non pas d'un salaire minimum garanti d'où le fait que nombre de partenaires et de voix se sont prononcés pour sa suppression depuis longtemps afin d'aller vers un vrai salaire minimum garanti, proche par exemple de l'ancien SMIG, salaire interprofessionnel garanti. Ce serait alors un salaire minimum transversal à tous les secteurs d'activité, dépouillé et épuré de toutes formes de primes et indemnités et il servirait alors de base pour le calcul des indemnités, primes et autres compléments. Quel est l'enjeu de la suppression de cet article ? Pour nombre de partenaires et d'employeurs, il convient de rester prudent avec cette éventuelle suppression car il s'agit tout simplement de prendre en charge une incidence financière considérable pour les entreprises et la fonction publique en termes de charges salariales, sociales et fiscales qui pourraient alourdir la situation financière des entreprises et le budget de l'État, avec bien naturellement un risque d'inflation, dans la mesure où cette hausse brutale de la demande s'effectuerait sans hausse de la productivité et de l'offre sur le marché des biens et services.

Pour d'autres partenaires sociaux, la suppression de cet article pourrait améliorer le pouvoir d'achat des salariés des secteurs publics et privés dans la mesure où salaire de base ou plutôt un salaire minimum garanti serait séparé de la question des primes et indemnités, il ne serait plus possible de «jouer» sur un amalgame qui, en fait, fixait un revenu salarial minimum pour tous les secteurs et non pas un salaire qui lui doit obéir à de nombreux paramètres à identifier et à négocier entre partenaires représentatifs et «outillés» de façon claire, nette et tranchée, compte tenu des aspects d'inflation, de productivité, de marché et de conjoncture. Il semble que la commission tripartite, chargée de trouver une solution, pourrait s'engager sur une voie médiane à savoir au lieu d'aller vers une suppression totale et coûteuse pour le secteur économique sans être, pour autant, sûr d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, la solution serait alors un aménagement permettant de couper la poire en deux, c'est-à-dire en libérant une partie de la dynamique d'adaptation du salaire minimum garanti, en faisant le tri des primes à y inclure et à intégrer au SNMG et celles à exclure pour donner de la flexibilité à tous les partenaires

sociaux. Ce serait un compromis, probablement momentané comme tous les compromis, sauf que la question de fonds devra un jour être tranchée en construisant une relation forte, durable, évolutive entre pouvoir d'achat et productivité du travail, entre investissements et emplois, entre croissance et qualification des ressources humaines, ce qui est en soi un véritable défi pour sortir définitivement d'une option «distributive» de revenus salariaux et aller vers une véritable vision conjuguant performance économique et solidarité sociale dans notre pays.

### **Face aux conditions de la Banque d'Algérie sur le transfert des royalties : les franchises en mauvaise posture (El Watan)**



Yves Rocher, Mango, Jacques Dessange, Franck Provost, Relais de Paris, Guy Degenne, les marques étrangères sont nombreuses en Algérie sous le concept de la franchise.

Faute de statistiques exhaustives, le nombre de ces franchises reste difficile à cerner, même si l'Association algérienne de la franchise, dénombre «une soixantaine de franchises de moyen et bas de gamme». Le Maroc, pour ne citer que ce pays, compte plus de 400 enseignes étrangères pour un réseau de plus de 3200 points de vente.

La franchise constitue pourtant un «moyen de développement pour les start-up, de transférer le capital expérience, le savoir et le savoir-faire étrangers aux entrepreneurs algériens et d'apprendre à ces derniers de travailler selon des standards qui vont servir au mieux la clientèle», explique Samy Boukaila, PDG de BKL Industries.

Si la Tunisie a, depuis 2009, une loi spécifique à la franchise, l'Algérie attend toujours la sienne, «en gestation» au ministère du Commerce. En attendant ce texte, la franchise se développe d'une manière «anarchique», selon M. Boukaila. Tant et si bien que les entrepreneurs algériens et leurs partenaires franchiseurs sont contraints d'inventer des parades pour pouvoir respecter les termes des contrats de franchise comme cela se fait mondialement. Le fait est que la législation des changes restreint le transfert de devises et donc le transfert des royalties dues au franchiseur par le franchiseé. C'est là «le cœur du problème», estime l'économiste Camille Sari, car si beaucoup d'importateurs algériens ont recours au marché noir de la devise, «quand on veut passer par le canal officiel, qui est obligatoire dans le cas de la franchise, il y a

problème, car le franchiseur n'acceptera pas d'être payé en liquide. Les grandes marques ne veulent pas tremper dans des affaires de contrebande et de marché noir».

#### Parades

Ces royalties constituent «le coût du capital expérience» accumulé par le franchiseur et la contrepartie «au droit de l'utilisation de la marque» par le franchisé, indique M. Boukaila. Actuellement, ces royalties peuvent être payées «au cas par cas après examen par la Banque d'Algérie (BA)». Cette dernière «autorise (ou non), selon les dossiers présentés, le rapatriement des montants financiers (droits d'entrée, redevances,...) dans le pays du franchiseur. En clair, le franchiseur a un risque de voir son bénéfice bloqué en Algérie», explique Laurent Delafontaine, membre du collège des experts de la Fédération française de la franchise.

Cette pratique est «contraire au système de la franchise et de la règle de rémunération de la tête de réseau», précise-t-il. Ce processus par lequel doit passer le franchisé peut éventuellement être supporté par de gros entrepreneurs «qui peuvent utiliser leur staff, leur crédibilité auprès de la BA, ainsi que leur relations, mais pour un jeune entrepreneur qui vient de rentrer dans le secteur, cela ne relève pas de sa capacité», explique M. Boukaila.

Du coup, certains partenaires se trouvent contraints de transformer leur contrat en contrat de prestation de service et d'assistance technique, qui est lui reconnu par la BA. Selon le PDG de BKL, les jeunes entrepreneurs choisissent, eux, «des solutions détournées, à travers les intrants ou en assurant par exemple la publicité en Algérie pour le compte des franchiseurs». Ce sont ces méthodes qui «rebiffent les grands franchiseurs américains qui ont une grande orthodoxie financière et comptable».

Les contraintes liées aux transferts sont lourdes de conséquences pour le consommateur algérien. Selon Jean-Baptiste Gouache, avocat au barreau de Paris, spécialisé dans le commerce organisé et la franchise, «le franchiseur doit alors faire sa marge essentiellement sur le prix de cession des produits » et donc «les prix pour le consommateur s'en trouvent renchérissés, conduisant des marques d'entrée de gamme ou de moyen de gamme à un positionnement local haut de gamme».

#### Tremplin

Il semble toutefois que la faute n'incombe pas forcément et uniquement à la Banque centrale. Cette dernière a expliqué qu'«aussi longtemps qu'il n'y a pas de loi régissant la franchise, elle ne peut pas agir sauf en donnant des autorisations ponctuelles», précise notre interlocuteur. Aux difficultés de «faire remonter les redevances», s'ajoute, selon M. Delafontaine «le système de baux commerciaux particuliers» et aussi le fait que pour «certaines enseignes luxueuses, les riches clients potentiels achètent hors d'Algérie lors des voyages».

Par ailleurs, explique encore M. Delafontaine, «des retours d'expériences désastreux de franchiseurs mécontents de leur développement comme Quick, Carrefour, ajoutent à la réticence des franchiseurs». Si les pouvoirs publics assimilent encore ce concept à de «l'import-import», M. Boukaila estime pourtant que l'apport de la franchise étrangère peut

constituer un tremplin pour le développement d'un concept de franchise nationale, à travers un transfert de «pratique marketing, d'un mode de gestion moderne et de la qualité pour améliorer le service à la clientèle». L'entrepreneur algérien va apprendre «à codifier son savoir et à structurer son travail pour devenir lui-même franchiseur». L'entreprise BKL, que gère M. Boukaila, spécialisée dans la fabrication de fenêtres et de vitrages isolants, a d'ailleurs, développé son propre réseau, «timide», mais constitué de 7 franchises nationales. Pour, M. Boukaila, il ne peut y avoir de développement de franchise nationale sans franchise internationale, car «il y a un apprentissage à faire». Et en dépit des difficultés, les perspectives de développement de ce secteur sont, selon lui, «optimistes», notamment parce qu'il y a en Algérie des consommateurs de plus en plus «exigeants à satisfaire». En tout état de cause, l'intérêt des franchiseurs étrangers existe bien, selon M. Delafontaine, en témoignent les enseignes comme Accor, Yves Rocher, Guy Degrenne... «qui ont franchis le pas». A noter qu'une fédération algérienne de la franchise est en cours de création et dans l'attente de son agrément.

Quid de l'exécution des contrats ?

Selon les rapports de la Banque mondiale, Doing Business, l'Algérie est loin d'être une pointure quant il s'agit d'exécuter des contrats passés avec des étrangers. S'agit-il pour autant d'un facteur qui rebute les franchiseurs étrangers ? Jérôme Le HEC, avocat d'affaires, au fait du marché algérien, ne le pense pas. Selon lui, il n'y a pas «de difficultés particulières ou spécifiques à l'Algérie», s'agissant du respect des clauses contractuelles. Toutefois «comme dans tout contrat international, il y a des précautions à prendre, notamment sur la sécurisation des paiements».

Par ailleurs, «le fait d'avoir deux parties qui sont dans des systèmes juridiques différents impose un choix de juridiction et de droit applicable». Cet avis n'est pourtant pas partagé par tout le monde. Bernard Boutboul, expert en conseil stratégique, estime que les problèmes en matière de respect des contrats sont «probables» en Algérie, mais ne lui sont pas propres.

«C'est peut-être lié aux pays du Maghreb en général ou à l'Afrique plus globalement ?» Selon lui, il faut peut-être des contrats «moins rigoureux». Car la rigueur est justement ce qui expliquerait que «les grandes chaînes américaines se soient très peu développées en Afrique du Nord, car quant on est une chaîne en franchise, il y a des normes très importantes à respecter». Non pas que «les Maghrébins font n'importe quoi, mais ces franchiseurs sont très rigoureux», argumente-t-il.

Cette exigence de rigueur explique en partie, selon Camille Sari, économiste, pourquoi les franchises ne développent pas en Algérie. Ces marques seraient contraintes «d'accepter des contrats qui ne sont pas très clairs, sauf si vous tombez sur des sociétés qui acceptent de fermer les yeux sur certaines pratiques» comme d'être payées en liquide avec des devises provenant du marché noir, pour des factures sous-évaluées.

**Bernard Boutboul. Directeur général de GIRA conseil : «La restauration de franchise a de beaux jours devant elle» (El Watan)**



GIRA Conseil est spécialisé dans les études et le conseil stratégiques. Il intervient particulièrement dans le domaine de la restauration, ayant été régulièrement sollicité pour des études sur les modes de consommation et l'évolution du secteur de la restauration.

**-Vous avez mené des études sur le marché algérien où le concept de franchise a du mal à se développer. Quelles en sont les raisons ?**

D'abord là où on parle de franchise, c'est que quelque part il y a du tourisme. Il y a peut être aussi un certain protectionnisme de l'Algérie. Nous avons des clients qui souhaitent rentrer en Algérie, il a été dit par les autorités locales qu'il n'y a pas de problèmes pour ouvrir une franchise de chaînes de restaurants, à une seule condition, qu'on fabrique tout sur place et qu'on utilise la main-d'œuvre locale. Cela peut poser des problèmes à de gros réseaux qui ont des laboratoires et des usines de production en Europe, au Moyen-Orient ou ailleurs. Ce qui est paradoxal, c'est que l'Algérie, qu'on a étudiée, notamment les grandes villes, sont très ouvertes en termes de potentiels et de comportement alimentaire. On a été très frappés de voir que les formules de restauration, les types de restauration qu'on a vues à Alger sont très proches de ce qu'on a pu voir en France, particulièrement à Paris. Mais ce n'est pas du tout le cas si vous allez à Tunis ou ailleurs.

**-La restauration est-elle, selon vous, l'activité qui a le plus de potentiel de développement en franchise en Algérie ?**

Oui et de loin, parce que dans les études qu'on a menées, à Alger particulièrement, les Algériens aiment manger, faire une pause au moment du déjeuner et prendre leur temps pour cela. Il y a une montée qualitative qui fait que la restauration de franchise a de beaux jours devant elle, à condition d'aider les réseaux à entrer en Algérie, à les soutenir et ne pas leur imposer trop de contraintes.

**-Vous voulez dire en matière de transfert de royalties particulièrement ?**

Je ne pensais pas à cela, parce que ce n'est pas très problématique pour des réseaux qui veulent entrer. C'est surtout le fait de devoir fabriquer tout localement, ce qui veut dire qu'un réseau qui entrerait en franchise est quelque part obligé d'ouvrir une usine ou un laboratoire en Algérie, alors qu'il y en a un vol de oiseau de là. Cela peut être une contrainte d'investissement. La seconde contrainte n'est pas si difficile que cela, à savoir l'utilisation de la main-d'œuvre locale. Cela est normal et on peut comprendre qu'il vaut mieux faire travailler des Algériens que de faire venir des Européens. Bref, quant vous alignez tout cela, ça peut dissuader certains investisseurs.

**-Quelle leçon tirer, selon vous, de l'échec de Quick qui avait de grandes perspectives en Algérie?**

Quick pensait qu'il pouvait ouvrir sans avoir un bon partenaire algérien, ce qui n'a pas été le cas. Il a ouvert dans un emplacement qui n'est pas le meilleur à Alger et il est arrivé avec des prix en Algérie qui ne sont pas loin de ceux pratiqués en France. Il a fait trois erreurs consécutives. Ça ne pouvait donc pas fonctionner.

**-Voyez-vous le marché algérien rattraper le retard et à quelles conditions ?**

Oui, car pour l'instant le business en Algérie n'a pas une bonne image. Les gens pensent qu'il y a peut-être un problème de sécurité, que ce n'est pas un gros marché... Il y a certains préjugés qui datent de quelques années, mais qui ne se sont pas encore estompés. Ce que l'Algérie peut faire c'est ouvrir un peu plus les portes avec un peu moins de contraintes parce que les acteurs de la restauration française ou européenne savent que des trois pays du Maghreb, c'est l'Algérie qui a le plus gros potentiel et les plus grosses perspectives. Donc à chaque fois que les grosses chaînes de restauration regardent le Maghreb, c'est toujours l'Algérie qui arrive en tête en termes d'intention, mais c'est toujours elle aussi qui pose le plus de difficultés pour y aller. Le Maroc est celui qui ouvre le plus les portes. L'Algérie aurait à gagner des flux business plus importants et touristiques aussi, à condition qu'elle veuille augmenter ces flux.

**-L'Algérie pêche-t-elle en matière de communication ?**

Oui. Le Maroc est très fort dans ce domaine. La Tunisie l'a été, même si elle a eu des soucis depuis, mais l'Algérie ne communique quasiment pas ou pas assez bien sur ce qu'elle est réellement, alors que c'est un très beau pays et un marché potentiel important.

## **«Affaires» Sonatrach et Sonelgaz : des managers face au ministre (Maghreb Emergent/le quotidien d'Oran)**

Sonelgaz a perdu deux milliards de dollars en achetant deux centrales électriques. Faut-il tout mettre sur le dos de Chakib Khelil et passer l'éponge? Ici, un point de vue qui estime que les choses sont suffisamment balisées pour que la responsabilité du manager soit engagée. Débat□

Responsables ? Coupables ? L'ancien patron de Sonatrach, Mohamed Meziane, et l'actuel PDG de Sonelgaz, Noureddine Bouterfa, ont été placés tous les deux sous contrôle judiciaire. Il s'agit d'une formule aux contours flous en Algérie, car elle n'a pas la même répercussion. M. Meziane a été relevé de ses fonctions, mais pas M. Bouterfa, qui a donné une conférence de presse, il y a deux semaines, pour tracer la feuille de route de son entreprise pour les années à venir. Une manière, pour lui, de dire que sa mise sous contrôle judiciaire est une simple formalité, sans conséquence pour son entreprise et pour lui-même.

La ligne de défense des deux hommes est différente. M. Meziane a choisi de rejeter la responsabilité sur son ex-ministre. Une ligne de défense très fragile, d'autant plus que le propre fils de M. Meziane est accusé d'avoir joué un rôle dans cette affaire. Difficile de dire que Chakib Khelil a imposé à M. Meziane d'enrichir les enfants Meziane !

Pour M. Bouterfa, ce sera plus complexe. Il pourra affirmer que les contrats signés par Sonelgaz lui ont été imposés, et que son rôle s'est limité à signer, ou à approuver, mais qu'il n'avait pas voix au chapitre, ce qui est probablement vrai. Il peut dire qu'il ne pouvait aller contre la volonté d'un ministre tout puissant, un homme faisant partie du premier cercle du chef de l'Etat, et jouissant de toute sa confiance.

Les arguments que peut avancer M. Bouterfa sont nombreux. Ils peuvent être parfaitement recevables, particulièrement dans le système de gestion algérien, qui fonctionne à côté des lois et des procédures. Mais admettre ces arguments, c'est consacrer le principe de l'impunité, car cela revient à accepter que les patrons d'entreprise n'ont de comptes à rendre qu'au ministre, et celui-ci ne rend compte qu'au chef de l'Etat. Ce mode de gestion suppose que le responsable n'est pas comptable de ses choix. D'une manière ou d'une autre, il se met au-dessus de la loi. Soit parce qu'il a obéi aux instructions de son ministre, ou de sa hiérarchie, soit parce qu'il ne pouvait pas faire autrement.

Pourtant, la législation moderne met en place toutes les balises nécessaires pour éviter ces dérives. Elle impose des règles qui évitent d'en arriver là. Les entreprises sont gérées par des textes clairs. Il suffit de les respecter. Elles ont des instances de délibération et de décision définies

avec une grande précision. Les responsabilités sont fixées avec une grande précision.

## **LE MINISTRE FAIT DE LA POLITIQUE, LE MANAGER GERE**

Sur un autre plan, le rôle du ministre est de prendre les décisions politiques. En matière d'énergie, par exemple, il peut décider si l'électricité et le carburant doivent être subventionnés, et quelle sera l'ampleur des subventions, dans le cadre d'une politique gouvernementale; il peut privilégier le gaz, le pétrole ou les énergies renouvelables, et décider s'il faut exploiter le gaz de schiste ou non, définir les règles de la coopération et du partenariat, et quelle politique des prix appliquer sur le marché algérien et à l'étranger. Les patrons des entreprises peuvent être consultés en raison de leur expertise, mais il ne leur appartient pas de définir cette politique. Ils doivent se contenter de l'appliquer.

Si le ministre décide d'électrifier tout le pays, Sonelgaz en évalue le coût et les délais, et présente la facture au ministre, qui doit trouver les financements nécessaires. Mais ce n'est pas au patron de Sonelgaz de définir la politique d'électrification, ni du prix du gaz, comme il n'est pas du ressort du patron de Sonatrach de décider du prix des carburants. Il n'appartient pas non plus au ministre de décider du prix de la centrale électrique qu'il faut construire. Il a un droit de regard, il peut s'alarmer si le prix est trop élevé, si le choix technologique lui paraît inopportun, mais c'est le patron de l'entreprise qui achète et suit le contrat.

Certes, le ministre peut avoir une connaissance des prix, mais c'est au patron de Sonelgaz de signer le contrat, et de ne pas acheter pour deux milliards de dollars une centrale qui en vaut la moitié. Il est payé pour cela. Ce partage des rôles est le meilleur moyen d'établir la responsabilité des uns et des autres. Et M. Bouterfa sera amené un jour à répondre à cette question : savait-il que la centrale payée deux milliards de dollars par Sonelgaz en valait la moitié ? Si oui, pourquoi a-t-il accepté ce prix exorbitant ? Pourquoi n'a-t-il pas réagi ? Comment a-t-il pu accepter que l'entreprise qu'il dirige, et dont il touche un salaire tout à fait correct, soit ainsi volée ? Et s'il ne savait pas, comment est-il arrivé à ce poste ?

## **Industrie : Le ministère lance un appel à projets de 18 filières pour 2013 (Horizons)**

Un appel à projets industriels pour dix huit filières au titre de l'année 2013 a été lancé hier par le ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement. Les objectifs visés par cet appel sont « l'intégration des filières industrielles, l'augmentation et la diversification de la production nationale, la création de l'emploi ainsi que la capture et la localisation de la valeur ajoutée des filières sur lesquelles l'Algérie peut être compétitive », précise le ministère. Ces projets doivent viser soit un

projet industriel ou un projet de soutien à une filière, souligne l'annonce. Les dix-huit filières industrielles ciblées sont le textile et habillement, les cuirs et produits dérivés, le bois et l'industrie du meuble, les produits sidérurgiques et métallurgiques, les liants hydrauliques et matériaux de construction et du logement, les produits électriques et câbles ainsi que les produits électroniques et électroménagers. Sont également concernées, les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, la pétrochimie et la chimie industrielle, l'aéronautique, la mécanique et l'automobile, l'industrie numérique et les technologies avancées, la construction et réparation navales, l'Industrie agroalimentaire, celle des systèmes de transport, la ville durable, le traitement de l'Eau et dessalement.

### **Alger-centre, des moyens financiers pour un nouveau lifting (Maghreb Emergent/le quotidien d'Oran)**

L'APC d'Alger-centre est, pour le meilleur et le pire, la vitrine de la capitale. Elle tente de se refaire un nouveau look grâce au volontarisme du maire et à des moyens assez conséquents.

Depuis les premiers effets des travaux de réhabilitation du centre-ville lancés début mai, son maître d'œuvre, le maire d'Alger-centre Abdelhakim Bettache, est devenu un élu connu et couru. Le nouveau président de l'APC d'Alger-centre, déterminé à améliorer l'environnement de son quartier, a pour crédo qu'il faut «sortir des bureaux». L'action est désormais visible. Le centre-ville d'Alger connaît une grande opération de lifting□ que les habitants espèrent qu'elle ne sera pas purement cosmétique. Quelques coups de peinture ont déjà permis aux artères de retrouver une nouvelle jeunesse. L'aménagement des terrasses, avec plantes, parasols et possible Wi-Fi, a revigoré un cœur au pouls ralenti à la nuit tombée. Et la réfection des immeubles dévoilera bientôt un visage neuf et frais. Cette action est dirigée par Abdelhakim Bettache, chirurgien de la ville en poste à la tête de l'APC d'Alger-centre depuis six mois. «L'administration de l'APC élabore le programme qui est discuté et voté en plénière puis les délibérations sont envoyées à la tutelle, à savoir la wilaya, chargée de le contrôler et le valider», explique l'élu depuis son bureau vert de maire donnant sur la place de l'Emir Abdelkader.

Pour mener à bien les projets de l'année 2012-2013, l'APC d'Alger-centre dispose d'un budget primitif (BP) évalué en octobre à plus de 2 milliards de dinars, complété au mois de juin par le budget supplémentaire d'une valeur de 1,4 milliards de dinars. «Le budget primitif détermine plusieurs chapitres dont le montant des enveloppes est ensuite définitivement dégagé dans le budget supplémentaire», détaille Abdelhakim Bettache. Ces enveloppes remplies par les recettes fiscales prélevées aux contribuables financent les différents projets du programme. Parmi eux, la réhabilitation à 100 % des salles de cinéma dont l'ouverture du Casino et

de l'Algeria est prévue au mois de juillet, la restauration des 21 écoles dans les cinq ans et de quatre mosquées chaque année, la réfection des trottoirs, le goudronnage de toutes les rues principales et secondaires, l'achat de 4.500 cartables à la rentrée scolaire pour les enfants nécessiteux, etc. En revanche, aucune enveloppe n'a été prévue pour les travaux des cafés et boutiques que les commerçants se retrouvent donc à assumer intégralement

### **«CE POSTE M'A PERMIS DE PASSER A LA VITESSE SUPERIEURE»**

Le commis de l'Etat, comme il se définit lui-même, a fait de l'environnement son «cheval de bataille». «Je veux faire d'Alger-centre la commune la plus propre de la capitale» déclare l'élu aux cheveux poivre et sel et aux cravates accrochées au porte-manteau du bureau. Huit millions de dinars ont ainsi été alloués à l'achat de matériel de nettoyage : balais, poubelles et autres bennes à ordures. Et une opération de ramassage de gravats et objets encombrants a été organisée pendant une semaine début juin. Pour réussir son pari, Abdelhakim Bettache compte aussi sur la «gestion participative» intégrant associations et comités de quartier : «Toutes les deux semaines, je vais sur le terrain avec mon exécutif et mes directeurs et tous les deux mois, nous organisons un comité de la ville avec la société civile». Loin des salles de l'APC, l'élu, âgé de 47 ans, est dans son élément. Chaque matin et chaque soir, il effectue une promenade sur l'avenue Didouche-Mourad. Une présence remarquée par les commerçants du quartier qui, se sachant suivis, appliquent plus volontiers les directives. «La proximité est essentielle», affirme le président de l'APC entre deux signatures de documents et une cigarette.

Sur cette question, Abdelhakim Bettache sait de quoi il parle. Le nouveau maire, affilié au Mouvement populaire algérien (MPA), est dans le milieu depuis la fin de ses études en sciences politiques à la Fac centrale d'Alger il y a plus de 20 ans et travaille pour la commune d'Alger-centre depuis dix ans. «En 2002, l'ancien-maire Tayeb Zitouni m'a invité à être sur la liste des élections législatives, ce que j'ai accepté en me disant que je servirai plus mon quartier en étant élu», raconte-t-il. Maire adjoint chargé des affaires sociales et économiques puis vice-président, Abdelhakim Bettache gravit progressivement les échelons de l'APC d'Alger-centre jusqu'à en atteindre la présidence aux élections de décembre 2012. «Ce poste m'a permis de passer à la vitesse supérieure», se réjouit-il. Reste à savoir s'il arrivera à maintenir le rythme pendant cinq ans pour réaliser sa promesse.

### **Grande distribution : Cevital introduit de nouvelles marques en Algérie (le Reporters)**

Sierra Cevital, joint-venture entre le Groupe Cevital et le groupe Sonae Sierra, le spécialiste international de gestion des centres commerciaux, a reçu la visite de pas moins de 18 marques dans le courant du mois de juin, a annoncé, hier, le groupe d'Issad Rebrab dans un communiqué.

Ces marques se sont déplacées en Algérie, dans le cadre d'une mission commerciale, afin de découvrir le potentiel du marché local, lit-on dans le même communiqué. Les opérateurs faisant partie de cette opération découverte étaient issus de différents pays européens, à savoir le Portugal (Pandora, Be Trend Store, Zippy, Worten, Sportzone), l'Espagne (Menbur, Pressto), la France (Nooi, Kiabi), la Grèce (Oxette), l'Italie (Mondo Italia Gallery, Adyva, Motivi, Oltre, Fiorella Rubino), la Turquie (LC Waikiki) et le Royaume-Uni (New Look, BHS). D'après les informations contenues dans la note de presse diffusée, hier, par le groupe Cevital, l'objectif principal de cette mission était de « permettre aux enseignes européennes de rencontrer des investisseurs locaux et d'avoir ainsi un meilleur aperçu du marché algérien. Les participants ont ainsi eu l'occasion de présenter leurs entreprises, leurs marques et leurs produits aux entrepreneurs locaux. Ils se sont ensuite rendus dans les centres commerciaux gérés par Sierra Cevital.

A cette occasion, Duarte Cabral, directeur général de Sierra Cevital, s'est dit «heureux» de présenter le marché algérien – un marché plein d'opportunités dans tous les domaines, qu'il s'agisse de biens, de services ou de loisirs – à des opérateurs qui sauront apporter au secteur de la grande distribution en Algérie une nouvelle dimension technique grâce à leur savoir-faire. Par ailleurs, les 5 m2 de surface de centres commerciaux disponibles en Algérie, comparés à la moyenne de l'Union européenne de 226 m2/1000 habitants, ouvrent des portes uniques dans un pays où 60% de la population a moins de 30 ans et où sont prévus de nombreux projets au cours des années à venir. Le succès de cette visite et ses résultats « nous amènent à envisager une autre visite similaire pour le quatrième trimestre de cette année ». Pour le groupe Cevital, cette deuxième visite au marché algérien confirme l'intérêt de l'expansion de nouvelles marques dans la région de l'Afrique du Nord, où le panorama économique ouvre d'intéressantes perspectives d'investissement. La première délégation s'était rendue en Algérie, rappelons-le, du 18 au 20 juin dernier dans le but de découvrir les principaux centres commerciaux ainsi que les possibles perspectives d'affaires avec les opérateurs locaux.

### **Cevital va pêcher du poisson et produire du sucre en Corne de l'Afrique (TSA)**

Le groupe Cevital va bientôt commencer à pêcher sur les côtes de la Corne de l'Afrique, a annoncé, ce lundi 1er juillet à Alger, le ministre djiboutien de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Eau et de la Pêche, Mohamed Ahmed Awaleh. Cevital va intervenir sur près de 1 000 kilomètres couvrant 360 kilomètres du littoral djiboutien et plus de 600 autres kilomètres que la Somalie avait cédés à l'État de Djibouti, dans le cadre d'un accord d'exploitation. Le ministre a indiqué que Cevital a acheté déjà deux navires de pêche.

Le groupe privé algérien compte aussi réaliser un complexe agroalimentaire de la même dimension que celui de Béjaia qui produit 2 millions de tonnes de sucre par an. En contrepartie, « Cevital va apporter

à Djibouti son capital d'expérience et son savoir-faire », a déclaré le même responsable en précisant que son pays servira de base à Cevital pour accéder au marché de la Comesa (marché commun de l'Afrique orientale et australe), qui compte 400 millions d'habitants.

Selon le ministre djiboutien, Cevital pourra obtenir des financements de la part des banques internationales installées à Djibouti à l'exemple de la BAD et de la BID. « Cevital est une entreprise saine. Elle n'aura aucune difficulté à trouver des financements », a-t-il affirmé en rappelant que la législation de son pays consacre une totale liberté des capitaux.

Les projets de Cevital dans cette région de l'Afrique ne s'arrêtent pas là. Le groupe de Issad Rebrab a été le seul soumissionnaire pour la reprise de 4 unités étatiques de production de sucre brun au Soudan. L'examen du dossier de Cevital par les autorités soudanaises est à sa « phase finale », a indiqué Mohamed Ahmed Awaleh, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse animée conjointement avec des cadres de Cevital, à l'hôtel Hilton. Le ministre a affirmé, en outre, que Cevital est sur la bonne voie pour obtenir des milliers d'hectares de terres arables en Éthiopie, au Soudan ainsi qu'à Djibouti.

### **Matériel de transmission : Une unité de montage pour diminuer la dépendance de l'ANP (APS)**



D.R

La création en 2011 d'une chaîne de montage de matériel de transmission vise à diminuer la dépendance de l'armée algérienne vis-à-vis de l'approvisionnement en différents équipements de dernière génération, a indiqué hier à Alger un officier de l'Armée nationale populaire (ANP). "Au vu de l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC), l'arme de transmission algérienne se devait de relever le défi dans ce domaine parce que le transfert de technologie ne s'offre pas mais s'arrache grâce aux connaissances et aux applications pratiques", a affirmé le colonel Abdelhakim Belaid dans une déclaration à l'APS, à l'occasion de la deuxième édition de l'exposition "Mémoire et réalisations" de l'ANP dont la journée d'hier a été dédiée à la Direction centrale des transmissions (DCT). "Il fallait, à tout prix, maîtriser toute la boucle allant de la fabrication des équipements à la création d'une Unité de recherche et développement (URD) et puis assurer la formation du personnel", a-t-il précisé.

L'URD en télécommunications est une unité qui réalise, entre autres, les essais et l'évaluation technique du matériel des transmissions et les autres composants électroniques des systèmes d'armes, a expliqué le commandant Nehar. Il a souligné que cette structure a réalisé plusieurs projets en exploitation au sein des unités opérationnelles de l'ANP comme le déclencheur de bombes artisanales, la modernisation de l'engin de commandement de la DCA (défense contre les avions), le poste radio VHF tactique, le générateur photovoltaïque et d'autres projets en cours de développement au niveau des laboratoires de l'URD.

Par ailleurs, les chercheurs de l'URD participent dans les différentes manifestations scientifiques et techniques au niveau national et à l'étranger, comme ils assurent des formations au profit des cadres de l'ANP dans les domaines de leurs compétences. Au septième jour de l'exposition, qui se tient depuis le 25 juin dernier au Palais des expositions (Safex) dans le cadre des festivités du cinquantième de l'indépendance nationale, l'affluence du public ne s'arrête pas, notamment, les jeunes diplômés qui demandent sur les opportunités d'intégrer les structures relevant de Direction centrale des transmissions (DCT).

## **2EME SOMMET DU FORUM DES PAYS EXPORTATEURS DE GAZ (FPEG) : Le président Bouteflika plaide pour des stratégies gazières basées sur des contrats à long terme (APS)**



Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a souligné lundi la nécessité de poursuivre les stratégies gazières basées sur des longs délais d'amortissement en vue de favoriser le développement de nouveaux projets gaziers.

Dans un message adressé aux participants au sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) qui se tient à Moscou et lu en son nom par son représentant à ce sommet, le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, le chef de l'Etat a réaffirmé sa conviction que les pays exportateurs "sauront, dans un esprit de coopération renforcée, poursuivre dans cette voie, à même de favoriser le développement de nouveaux projets gaziers".

Pour le président de la République, c'est la structure de marché basée sur les contrats à long terme qui a impulsé le formidable essor de la consommation de gaz, notamment en Europe et en Asie, avec un partage équitable des risques entre importateurs et exportateurs.

"La stabilité et la sécurité d'approvisionnement et de débouchés doivent se baser sur des paramètres qui ne soient pas volatils", a-t-il soutenu,

faisant remarquer que les capitaux à investir dans le développement de l'industrie gazière, pour assurer la demande mondiale future sont "considérables".

Il regretté, à cet égard, la démarche "unilatérale" que souhaitent adopter certains acteurs, notamment l'Europe, sans concertation avec les pays producteurs, s'interrogeant si cette attitude "ne va pas rompre ces équilibres patiemment construits et perturber durablement ces projets".

Rappelant l'importance du rôle et de la responsabilité assumés par les pays producteurs de gaz dans l'approvisionnement des marchés mondiaux en gaz naturel, le chef de l'Etat a souligné que "l'une des premières préoccupations de notre Organisation sera certainement de préserver la stabilité, la régularité et la continuité de cette industrie" à la lumière des mutations que connaît cette industrie.

Evoquant le contexte international, le président de la République a indiqué que ce dernier est marqué par les mêmes incertitudes que celles soulevées lors du premier sommet tenu à Doha en 2011 et liées à l'absence d'une reprise durable de la croissance dans nombre de pays industrialisés frappés par une crise économique sévère et les menaces potentielles qui pèsent sur les contrats de long terme, et qui "confirment la pertinence de nos appréhensions".

### **Faire prévaloir les intérêts fondamentaux des producteurs et consommateurs**

Il a, ainsi, plaidé pour "une concertation permanente" entre les pays producteurs de gaz, mais également entre producteurs et consommateurs afin de développer cette source d'énergie propre appelée à constituer la transition entre les formes traditionnelles et les nouvelles énergies.

Le chef de l'Etat a estimé que le sommet offre "l'opportunité d'échanger nos vues sur toutes les préoccupations que nous partageons", soulignant la volonté de ses pays membres de "faire prévaloir les intérêts fondamentaux de tous les opérateurs économiques, pays producteurs exportateurs et consommateurs confondus".

Il a émit le voeu que cette rencontre puisse permettre aux membres du Forum de "convenir" d'une démarche consensuelle autour des mesures à prendre pour défendre leurs positions communes, et de réponses à apporter aux questions liées à l'importance croissante de l'industrie gazière.

Se réjouissant du renforcement de l'organisation avec l'adhésion de l'Irak et des Emirats arabes unis, le président de la République a renouvelé l'offre de l'Algérie d'abriter l'institut commun du gaz, une proposition formulée par l'Algérie et adoptée lors du 1er sommet du Forum tenue à Doha (Qatar) en 2011.

L'Algérie avait présenté au Forum un projet complet sur la création de cet institut qui aura pour objectif de "fournir aux pays membres des données sur l'industrie gazière et les moyens d'en tirer les meilleurs avantages".

"L'idée de création d'un institut commun du gaz est certainement à encourager", a-t-il souligné, faisant remarquer que l'Algérie a été le pionnier de l'industrie du GNL.

Les prix du gaz sont actuellement fixés soit dans le cadre de contrats à long terme, qui peuvent être indexés sur le prix du pétrole, soit sur le marché au comptant.

Outre l'Irak et les Emirats arabes unis, admis lundi, le FPEG regroupe l'Algérie, la Bolivie, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Iran, la Libye, le Nigeria, le Qatar, le Sultanat d'Oman, la Russie, Trinité-et-Tobago et le Venezuela.

Il regroupe aussi trois pays observateurs : Norvège, Pays-Bas et Kazakhstan.

### Finance/banque/Bourse

#### **Cosob : Une formation pour les professionnels de la Bourse en octobre (APS)**

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), compte lancer à partir du mois d'octobre prochain, une formation destinée aux professionnels du marché financier, indique samedi, la Commission dans un communiqué. Cette formation, organisée par la COSOB en collaboration avec l'Institut d'économie douanière et fiscale (IEDF) et l'appui de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) est également «destinée à tous les acteurs du marché financier ou ceux désirant acquérir des connaissances reconnues dans ce domaine», précise la même source. Elle concerne particulièrement les cadres des sociétés émettrices, les gestionnaires d'actifs au niveau des investisseurs institutionnels ou les journalistes spécialisés en Finances et permettra notamment aux candidats qui l'auront réussie «d'exercer une activité réglementée du marché financier». La formation est instaurée pour aider les professionnels du marché financier «à répondre aux exigences réglementaires qui imposent notamment une formation sur le commerce et la gestion des valeurs mobilières», rappelle la COSOB. Le programme de la formation porte sur plusieurs thèmes notamment sur les marchés des capitaux, les instruments financiers, le marché financier en Algérie, l'analyse économique, la finance islamique et l'évaluation des entreprises.

### Commerce

#### **Plusieurs structures commerciales réceptionnées avant le début de Ramadhan (APS)**

Plusieurs structures commerciales seront réceptionnées à travers l'ensemble du territoire national avant le mois de Ramadhan, a annoncé lundi le directeur général du contrôle économique et de répression de la fraude au ministère du Commerce, Abdelhamid Boukahnoune.

Au cours d'une rencontre au siège du quotidien "El-Khabar", M. Boukahnoune a indiqué qu'il sera procédé à la réception de 158 marchés de proximité avant le début du mois de Ramadhan, dont 116

seront réalisés par la société nationale des constructions industrielles mécaniques (Batimetal).

Le manque de marchés de proximité et de détail qui rend difficile l'approvisionnement du citoyen en produits alimentaires malgré leur profusion, la hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché mondial, ainsi que l'augmentation de la demande de ces produits, "tous ces facteurs sont à l'origine de la hausse de leurs prix durant les premiers jours du mois de carême", selon le responsable

"En attendant la réception de tous ces projets, le ministère du Commerce reste tolérant envers les vendeurs ambulants et les autorise à exercer leur activité commerciale pour couvrir ce déficit", a-t-il ajouté.

A l'instar des années précédentes, le ministère du Commerce a pris des dispositions qui entreront en vigueur à partir de ce lundi et concernent essentiellement la pratique commerciale, la répression de la fraude et le contrôle des prix, a-t-il souligné.

Le ministère a mobilisé plus de 6.000 agents pour renforcer le contrôle durant le mois de Ramadhan et les jours de l'Aid, a-t-il précisé.

De son côté le président du conseil national de la concurrence, Amara Zitouni, a estimé que la régulation des prix n'est pas uniquement du ressort du ministère du Commerce, mais qu'elle concernait tous les intervenants dans ce secteur, le rôle de son conseil, a-t-il souligné, n'ayant pas d'impact direct et concret à court terme, mais plutôt à moyen et long terme.

"Ce conseil, qui a débuté dans des "conditions difficiles" entamera son travail dans le courant des six prochains mois, et se penche actuellement sur l'examen des dossiers portant sur des litiges commerciaux légués par le précédent conseil estimés à quelque 24 dossiers", a-t-il conclu.

### **Importations de véhicules : 263 000 véhicules en cinq mois (L'Econews)**

L'Algérie a importé 263 702 véhicules durant les cinq premiers mois de 2013 contre 226 055 à la même période en 2012, Ce qui représente une hausse de 14,1 %, a-t-on appris lundi auprès du Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (CNIS).

La valeur de ces importations est passée de plus de 202 milliards de dinars durant les cinq premiers mois de 2012 à 254,3 milliards de dinars à la même période de l'année en cours, soit une hausse de près de 26%, précise les Douanes algériennes.

La quarantaine de concessionnaires présents sur le marché algérien ont importé 261 336 véhicules durant les cinq premiers mois 2013, contre 222 125 véhicules durant la même période de 2012, en hausse de 17,6%. En valeur, les importateurs ont acheté pour une valeur de 247 milliards de DA, contre 192,9 milliards de DA durant la période de référence.

Quant au classement des importations, selon les pays d'origines, le Centre des Douanes révèle que les voitures françaises occupent toujours la première place des importations de l'Algérie durant les cinq premiers mois

2013. Le groupe Renault, vient en tête 61 846 véhicules pour une valeur de 52 milliards de dinars, contre 55 758 unités pour une valeur de 40,7 milliards de dinars, à la même période en 2012.

Peugeot a occupé la 2ème place avec 45 605 voitures contre 23 012 durant les cinq mois de 2012. La 3ème position revient à Sovac Algérie avec 26 754 véhicules, contre 19 133 unités à la même période en 2012, enregistrant une hausse de près de 40%.

## Coopération

### **Algérie-Portugal : Un partenariat stratégique et complémentaire (El Moudjahid)**

Les relations économiques algéro-portugaises devront amorcer une nouvelle étape qui sera marquée par un renforcement des liens de coopération à la faveur d'actions concrètes, dans le cadre d'un partenariat stratégique et complémentaire.

Aussi, le groupe de travail chargé de développer cette vision commune, installé à l'occasion de la 3e réunion du comité conjoint de la coopération économique bilatérale, devait identifier les opportunités de coopération économique et technique entre les deux pays et cibler les actions à prévoir en priorité. La visite de travail effectuée, à cette occasion, dans notre pays par le ministre de l'Economie et de l'Emploi du Portugal, M. Alvaro Santos Pereira a permis aux deux parties de discuter des opportunités et des perspectives de développement d'un partenariat stratégique entre les deux pays dans divers secteurs d'activités, notamment l'industrie, le BTP, l'énergie et les mines, l'agroalimentaire et les nouvelles Technologies de l'information et de la communication (TIC). Dans le même contexte, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement qui présidera, aujourd'hui, une cérémonie de signature de contrats de partenariat avec la partie portugaise, a effectué les 9 et 10 avril de cette année, une visite officielle au Portugal, pour co-présider à la 4e réunion du Groupe de travail mixte de coopération économique à l'invitation du ministre de l'Economie et de l'Emploi de ce pays. Visite qui sera d'ailleurs soldée par l'adoption d'une feuille de route dans le domaine de la coopération industrielle dans des secteurs d'intérêt commun, notamment le textile, l'électronique, l'électroménager, la pharmacie et médicaments, la construction, la machinerie et l'équipement agricole, le câblage électrique et en fibre optique, la céramique et produits sanitaires, et la mécanique.

Dans le sillage de cette dynamique, une mission économique a été organisée à Alger du 21 au 23 avril courant avec l'objectif de renforcer la coopération économique entre les deux pays liés par un Traité d'amitié, de coopération et de bon voisinage signé en 2005. Il est utile de rappeler que plus d'une quarantaine d'entreprises portugaises sont présentes sur le marché algérien. Les statistiques placent l'Algérie comme étant le 2e plus

grand marché du Portugal en Afrique et le 13e à l'échelle mondiale. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays s'établissait à près de 3,3 milliards d'euros en 2012, dont plus de 800 millions d'euros d'exportations algériennes et quelque 2,4 milliards d'importations.

### **Algérie-UE : Le président de la Commission européenne à Alger (Le quotidien d'Oran)**

José manuel Baroso est attendu «ce week-end» à Alger pour une visite d'une journée où il serait question, selon toute vraisemblance, de la signature du mémorandum sur l'Energie.

C'est le chef de la délégation européenne à Alger qui a affirmé cette visite pour, a-t-il dit, «ce week-end» sans pour autant donner plus de précision ni sur la date d'arrivée du président de la Commission européenne ni sur son ordre du jour. Les diplomates restent très discrets sur la question, sous prétexte qu'ils s'obligent à laisser le ministère algérien des Affaires étrangères et la Commission européenne assurer la primeur de l'information.

L'on susurre, cependant, dans l'arcane diplomatique européen que la visite du président de la CE, à Alger, n'était pas du tout programmée «surtout dans un contexte pareil où le président de la République ne se trouve pas en Algérie.» Les usages protocolaires voudraient, en effet, que Baroso soit reçu par le chef de l'Etat. Il le sera certainement par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. L'on tente ainsi de donner «un sens» à cette visite inattendue, en estimant qu'elle doit être «un signe éminemment politique, en ces temps de crises à l'international et notamment dans le monde arabe.»

Il est clair que l'allusion est faite à ce nouveau partage du monde selon la disponibilité des ressources énergétiques, le cas de la Syrie, de la déflagration de l'Irak, des menaces sur l'Iran, pour n'en citer que ces exemples, en font foi.

Il est ainsi souligné que Baroso ne se déplacerait -probablement samedi prochain- à Alger que pour signer le mémorandum sur l'Energie pour lequel l'UE a déployé de grands efforts en vue de l'arracher à l'Algérie. C'est un document «de principe» qui instaure, plus ou moins, un code d'éthique pour la coopération dans ce domaine entre les deux parties. L'objectif le plus important que l'UE visé par la signature de ce mémorandum est de s'assurer un partenaire «sûr» de l'Energie (le gaz notamment), «même en temps de crises.» Le conflit entre la Russie et l'Ukraine lui fait craindre d'être confrontée à des lendemains incertains, en matière de ressources énergétiques. L'exploitation des Etats-Unis du gaz de schiste risque de bouleverser l'ordre établi depuis longtemps. L'Algérie en tant que grand producteur de gaz, (étant aussi la 3ème réserve

mondiale en matière de gaz de schiste, comme souvent répété par le Premier ministre), constitue, aux yeux des Européens, un partenaire de qualité dont la situation géographique le laisse à portée de main.

Il fût un temps où l'UE a titillé l'Algérie sur le prix interne du gaz estimant qu'il est trop bas par rapport au prix de référence à l'externe. En concluant avec elle un mémorandum sur l'Energie, il n'est pas dit qu'elle ne rebondira pas sur la question. Mais elle le fera certainement avec beaucoup de doigté. C'est à Alger de fixer les limites des concessions, au cas où celles-ci devraient exister au titre «du bon voisinage».

**La Croatie est devenue le 28e membre de l'Union européenne :  
« Une fenêtre de coopération entre Zagreb et Alger », selon le  
chef de la délégation de l'UE (Horizons)**

La Croatie a intégré, hier, l'Union européenne (UE) après dix années de négociations. Une adhésion « positive » devant donner « une impulsion nouvelle » au processus d'intégration européenne. C'est ce qu'a affirmé, hier, Marin Andrijasevic, ambassadeur de la République de Croatie en Algérie, dans une conférence de presse animée conjointement avec Marek Skolil, chef de la Délégation de l'Union européenne à Alger. Pour pouvoir accéder au titre de 28e membre de l'UE, il « fallait faire un grand ménage à la maison » pour ensuite franchir ce « pas », qui avait exigé de répondre favorablement à 35 chapitres contenus dans l'accord, d'harmoniser les lois pour qu'elles soient compatibles avec la législation de l'Union européenne, et de satisfaire 400 conditions, a énuméré Marin Andrijasevic. En plus du questionnaire renfermant 4.560 questions auxquelles la Croatie a répondu en 2003. Que signifie cette adhésion pour la Croatie ? L'ambassadeur affirme que cette démarche constitue « le troisième but stratégique de la Croatie après celui de l'indépendance arrachée en 1991 et l'adhésion au processus de l'Otan ». Pour lui, être membre de l'UE est d'abord « un gage de stabilité et de sécurité ». Deux facteurs « primordiaux » pour la Croatie, souligne-t-il. Quel sera son apport à l'Union européenne et à l'Algérie ? A ses dires, « tout élargissement de l'UE demeure une valeur sûre ». Pour l'Algérie, cela sera d'un intérêt « particulier » puisque s'agissant de deux Etats méditerranéens liés par une réciprocité historique. Dans ce sillage, il a affirmé qu'il veille justement à consolider les liens entre les deux Etats à travers des investissements communs déjà en cours à l'exemple du projet de construction d'un port à Skikda, en plus d'autres projets concernant le tourisme et la fabrication de transformateurs d'électricité. Ce qui doit être consolidé par un accord de coopération qui sera prochainement signé par les deux parties. Marek Skolil, chef de la Délégation de l'Union européenne, a déclaré, pour sa part, que l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est « un point très important dans l'histoire de l'intégration européenne ». « C'est un acquis et un signe de bonne santé pour toute la famille européenne malgré les

difficultés », estime-t-il en expliquant que les élargissements ne sont pas à l'origine des difficultés actuelles de l'Union européenne ». Au contraire, « le taux de croissance généré par ces élargissements a été de l'ordre de 1,5% entre 2000 et 2008 ». La Croatie peut ainsi s'inscrire dans les projets de développement en Algérie conclus dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne. Ceci peut s'avérer « une fenêtre d'ouverture et de coopération entre la Croatie et l'Algérie », note-t-il. Marek Skolil a, par ailleurs, confirmé que José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, effectuera, ce week-end, une visite à Alger, sans toutefois donner de détails sur l'ordre du jour de cette visite.

### **Entreprises algériennes et italiennes : Signature demain, de 8 protocoles de partenariat (APS)**

Une cérémonie de signature de 8 protocoles d'accord de partenariat entre des entreprises algériennes et italiennes sera organisée demain au niveau du siège de l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi-Ouzou, a-t-on appris hier, auprès du président de l'APW, Hocine Haroune. Selon lui, cette initiative est l'aboutissement des démarches, pour un partenariat décentralisé, entreprises avec un entrepreneur italien, M. Raimondi Adriano, gérant d'une entreprise spécialisée dans l'électricité, Softel engineering SRL, basée dans la région de Rovigo (Italie). Après une première rencontre qui s'est déroulée au siège de l'APW, et qui a porté sur la possibilité de partenariat entre les opérateurs des deux pays, M. Hocine Haroune accompagné d'investisseurs et d'élus, s'est déplacé, le 5 juin passé en Italie où il a rencontré une quarantaine d'industriels des régions de Padova et Rovigo, afin de présenter les atouts qu'offre la wilaya de Tizi-Ouzou en matière d'investissement, et de promouvoir la destination Algérie, a-t-on informé de même source. Ces protocoles d'accord concernent des entreprises activant notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'électricité, de l'automatisme et de l'hydraulique, a ajouté M. Haroune. «Ce partenariat est recherché par des investisseurs italiens qui, suite à la crise économique qui secoue l'Europe, s'intéressent de plus en plus aux pays de la rive sud de la méditerranée», a-t-il indiqué. «Les opérateurs italiens interviendront avec leurs matériels et équipements. Il y aura également un échange de savoir faire et un transfert de technologies entre les opérateurs des deux pays», a-t-on observé de même source. Huit entreprises italiennes et treize algériennes, des wilayas de Tizi-Ouzou, Bouira, Naâma, M'sila et Bejaia, seront représentées à la cérémonie de signature des protocoles de partenariat, a-t-on indiqué.

### **2e édition du programme Ibn Khaldoun de NAPEO Algérie ;: Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes (Le soir d'Algérie)**

Du 6 au 9 juillet 2013 se tiendra, à Alger, la deuxième édition du programme Ibn Khaldoun d'échange d'étudiants pour le Maghreb. Thème choisi cette année : l'entrepreneuriat vert, le développement durable et la défense de l'environnement.

Dans cette perspective, le bureau de l'association organisatrice de l'événement, en l'occurrence NAPEO Algeria (North Africa Partnership for Economic Opportunity), a donné une conférence de presse, hier, au siège du quotidien El Watan.

De plus amples informations ont été fournies, à cette occasion, par Mehdi Bendimerad (président de NAPEO), Abdenmour Nouiri (professeur et vice-président de l'association) et Kamel Merarda (program manager). Ainsi, cette deuxième édition concernera un total de 25 étudiants venus du Maroc, de Tunisie, de Mauritanie et d'Algérie (10 Algériens). Elle sera abritée par HEC Alger (ex-INC), la grande école de commerce. Les dix participants algériens, venus de différentes wilayas et de filières universitaires diverses, ont en commun de croire en l'entrepreneuriat vert. Selon les membres du bureau de l'association, «certains ont déjà une idée de projet, d'autres viennent à la découverte de l'entrepreneuriat». Ils ont ici l'opportunité de s'intéresser un peu plus à la création d'entreprises qui tiennent compte du développement durable et, surtout, savoir comment les créer dans les meilleures conditions.

Comme lors de la première édition (HEC Alger, juillet 2012), ce deuxième regroupement d'étudiants d'Afrique du Nord qui s'intéressent à l'entrepreneuriat sera une tribune et un espace d'échanges et d'expériences à partager. Les intervenants seront, pour la plupart, des conférenciers et des chefs d'entreprise qui, pendant quatre jours, donneront beaucoup d'informations et de conseils à ces 25 jeunes pour les aider à fonder leur propre entreprise. Parmi les thèmes et problématiques abordés : valorisation des déchets domestiques et développement durable, énergies renouvelables et économie verte, recyclage bio, récupération de l'eau, pollution marine, etc. Des ateliers, des programmes culturels en soirée sont également prévus. L'objectif, in fine, est d'insuffler l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes tout en les intéressant à l'économie verte, en plus favoriser la mobilité au plan régional (au niveau de l'ensemble du Maghreb). Pour rappel, chaque pays du Maghreb a son NAPEO, le tout étant regroupé dans PNB-NAPEO. Il s'agit d'un instrument pour encourager l'entrepreneuriat (notamment chez les jeunes et les femmes) et, de l'avis des membres du bureau d'Alger, leur association «a été créée il y a un peu plus de deux ans suite au fameux discours d'Obama au Caire». La dynamique s'est alors enclenchée «pour tendre au rapprochement des peuples et de la société civile». Quant au programme Ibn Khaldoun d'échange d'étudiants, il «est né à Marrakech en janvier 2012 lors du 2e sommet Maghreb-USA des NAPEO sur proposition de la délégation algérienne. L'initiative vise à permettre à des étudiants des différents pays du Maghreb de pouvoir effectuer des stages ou même de continuer leurs études dans un autre pays que le leur». L'association NAPEO Algeria, pour ce qui la concerne par exemple, «regroupe des chefs d'entreprise, des membres de professions libérales ainsi que des universitaires. Elle a pour objectif de permettre la création d'entreprises sur le sol algérien grâce, notamment, au développement de l'entrepreneuriat parmi les étudiants, les jeunes et les femmes ainsi que grâce au partenariat public-privé». Industries créatives, économie verte...

sont particulièrement ciblées. Bien évidemment, le programme est américain. Sauf que, nuancent les trois intervenants, «les Etats-Unis n'exercent aucune tutelle, ne financent pas le programme, ils interviennent uniquement dans l'expertise et la formation». Les activités de l'association sont diverses : activités créatives et organisation de spectacles, conférences, participation à des rencontres internationales sur l'entrepreneuriat, organisation d'un concours annuel de porteurs de projet (start-up, challenge où trois lauréats reçoivent un prix, sont ensuite assistés et coachés), etc. Les finances de NAPEO Algeria ? «Nous arrivons à fonctionner grâce aux cotisations des adhérents et à l'apport des sponsors.» Pour les membres du bureau d'Alger, l'essentiel reste cependant d'avoir fait un premier pas, d'avoir posé la première pierre de l'édifice, l'objectif étant d'établir, plus tard, un maximum de relais dans la société civile. Ils ne s'en cachent pas : le modèle américain, basé sur l'initiative privée et la dynamique associative, est le bon exemple à suivre. Le programme Ibn Khaldoun (le pendant d'Erasmus pour l'Europe) est déjà un bon test.

### Veille

#### **Air Algérie : l'IGF enquête sur les conditions d'acquisition de 11 avions pour 345 millions d'euros (TSA)**

L'Inspection générale des finances (IGF) enquête sur les conditions d'acquisition par Air Algérie de 11 avions, financée par le Fonds national des investissements (FNI). La facture de ces acquisitions, estimée à près de 345 millions d'euros, a suscité les soupçons du FNI qui a demandé à l'IGF d'ouvrir une enquête « approfondie ».

L'enquête a été déclenchée il y a deux semaines, rapporte ce lundi 1er juillet, le quotidien Ennahar, en citant des sources au sein d'Air Algérie. Durant les années 2010 et 2011, la compagnie nationale a acheté sept avions Boeing 737 pour 45 millions d'euros chacun et 4 ATR avec un prix de 3 millions d'euros chacun.

Wahid Bouabdellah, qui était à la tête d'Air Algérie au moment de l'achat des 11 nouveaux avions, a indiqué ne pas avoir de craintes quant à l'issue de l'enquête et a suggéré à l'IGF d'aller fouiner du côté de la filiale de Sonatrach, Tassili Airlines. « Les pouvoirs publics devraient m'honorer parce que j'ai pu avoir ces appareils à des prix très bas, comparativement à Tassili Airlines qui a acheté, durant la même période, des appareils similaires, à des prix très élevés », a déclaré l'ex-PDG d'Air Algérie à Ennahar.

Selon la même source, Air Algérie avait fait l'objet d'une enquête portant sur l'octroi de crédits par le comité des participations de la compagnie, au profit des hôtesses de l'air et de leurs proches.

## **Après Bosch et Siemens, la fondation Desertec quitte le consortium : Le projet énergétique Desertec bat de l'aile (Reporters)**



Le projet Desertec est-il en train de battre de l'aile ? La fondation Desertec, qui pilote le projet géant d'énergie verte en Afrique et au Moyen-Orient, a annoncé hier la rupture de sa collaboration avec le consortium industriel DII (Desertec Industrial Initiative), qui regroupe également les allemands EON et RWE, mais aussi Deutsche Bank ou encore le français Saint-Gobain et les italiens Enel et Terra avec qui elle était associée depuis le début de l'aventure en 2009.

La fondation Desertec est le troisième partenaire à avoir rompu avec le consortium, après Bosch et Siemens. La fondation Desertec s'est fixé pour mission la création d'ici 40 ans d'un vaste réseau d'installations solaires et éoliennes en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Pour rappel, DII a été créé en même temps que la fondation Desertec pour favoriser la réalisation de projets. A ce jour, Desertec, qui a pour vision de fournir à terme 20% de l'électricité consommée en Europe, est encore balbutiant en termes d'avancées concrètes. Deux projets sont en cours de réalisation au Maroc. « Ceux-ci ne sont pas menacés par la rupture annoncée lundi », a précisé à l'AFP le chef de la fondation Desertec, Thiemo Gropp. « Desertec reste actif, a-t-il ajouté, cela va continuer. La fondation est en permanence à la recherche de nouveaux partenaires », a-t-il précisé. Dans un communiqué, Desertec précise qu'il pourrait à terme travailler à nouveau avec DII. « Ce sont des disputes internes au sein de DII, préjudiciables à son image, qui ont conduit Desertec à s'en séparer pour le moment », a expliqué M. Gropp.

Les changements politiques dans le Monde arabe, la crise économique et l'effritement des soutiens politiques pour des problèmes de financement du projet ont freiné les ardeurs de Desertec, qui avait pourtant été lancé en grande pompe à l'époque. L'Algérie est restée jusque-là très prudente quant à s'engager dans ce projet. Elle a cependant signé un protocole d'accord pour lancer un projet en commun de production de 1 000 Mégawatts. 90% de ces 1 000 MW seront destinés à l'exportation et 10% à la consommation nationale. Le 9 décembre 2011, notre pays a signé à Bruxelles un accord portant sur la collaboration « future » entre Sonelgaz et DII pour la « promotion commune » du développement des énergies renouvelables en Algérie et à l'international. L'Algérie, représentée par Sonelgaz, a bien consenti à signer ce partenariat, après avoir pu imposer ses conditions relatives à l'intégration nationale dans le projet, au

transfert de technologies, au partage des financements et à l'ouverture du marché européen à l'énergie issue du renouvelable. Ce partenariat entre dans le cadre du Plan algérien de développement des énergies renouvelables, qui prévoit de porter à 40% la part de ces énergies dans la production de l'électricité destinée à la consommation nationale.

Le PDG de Sonelgaz a estimé que la signature d'un protocole d'accord avec Desertec constituait « les prémices d'une collaboration encore plus étroite et plus fructueuse avec toutes les initiatives et toutes les entreprises qui encouragent, par leurs activités, la coopération industrielle en matière de R&D dans les domaines de la fabrication, de l'installation et de l'exploitation des énergies renouvelables ». Il convient de préciser que dans le domaine des énergies renouvelables, la capacité à installer en Algérie pour la période 2012-2022 est de 4 219 MW pour un coût de quelque 2 111 milliards de dinars, soit 21 milliards d'euros.